Présentation des CPGE scientifiques Lycée Saint-Just, Lyon

Catherine Jean-Marie (BCPST2), Baptiste Portelli (PT*), Skander Zannad (PSI*)

Enseignants en CPGE, Lycée La Martinière Monplaisir, Lyon https://psietoilelamartin.github.io/maths/presentation_St_Ex.pdf

13 décembre 2024

Définition sommaire

CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles

- Formation postbac sélective en deux ans, localisée dans des lycées.
- Préparation à plusieurs concours (écoles regroupées en banque).
- Grandes écoles (pour les CPGE scientifiques) : écoles d'ingénieurs, ENS (+ école de vétérinaires en BCPST).
 Poursuite possible en magistère / université.

Pour qui?

Nous recrutons des élèves de terminale (générale) :

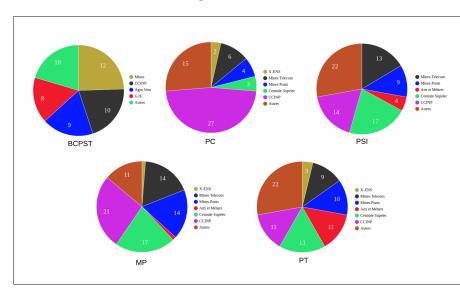
- qui sont intéressés par les sciences en général;
- qui ont bon niveau scientifique (mais pas que les premiers de classe!);
- qui ont envie de relever un défi;
- qui ont envie d'évoluer vers des métiers scientifiques (principalement : ingéniérie, enseignement, recherche, mais bien d'autres encore).

Réussite et orientation

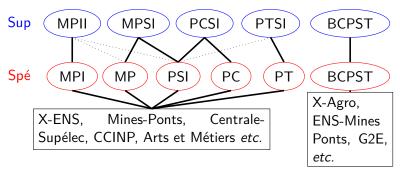
- Parcours sécurisé.
- Internats dans certains lycées.
- Enseignement pluridisciplinaire, de haut niveau : permet de poursuivre dans de nombreuses directions.
- Exemple (LMM en 2021-2022): 312 étudiants en MPSI-PCSI-PTSI, 13 réorientations, 10 refus de passage.
- Exemple (LMM en 2024): 328 étudiants présentent un concours, 15 n'ont pas de proposition d'admission, 20 choisissent de faire 5/2.

https://www.scei-concours.fr/statistiques.php

Diagrammes



Organigramme des filières



Un concours par filière et par banque d'écoles

Tronc commun

- Français-Philosophie (2 h)
- LV1 (2 h)
- LV2 optionnelle (2 h)
- Informatique (1 h au S1, 2 h au S2 en sup)
- TIPE (2 h à partir du S2 de la sup)
- EPS (2 h)

Détails des filières (hors BCPST)

	Maths	Physique-Chimie	Autre
MP	12 h	9h	2 h option (info ou SII)
PSI	10 h	10 h	4 h SII
PC	9 h	9 h P + 5 h 30 C	
PT	9 h	8 h	8 h 30 SII
MPI	12 h	6,5 h	4 h info

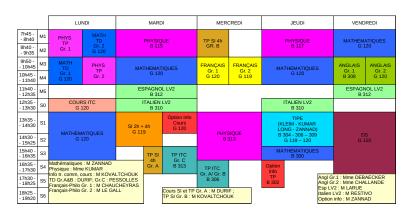
- Un gros bloc de maths et de physique-chimie dans toutes les filières.
- Coloration du cursus en fonction de la filière.
- Classes étoilées en spé dans certains lycées (classes de niveau).

BCPST

	BCPST1	BCPST2
Maths	8 h	7 h
Physique-Chimie	7 h	7 h 30
SVT	8 h	7 h
Informatique	1 h 30	1 h
Géographie		1 h 30
Lettres	2 h	2 h
LV1	2 h	2 h

Exemple d'EDT

EMPLOI DU TEMPS MPSI 2 - S2



Implantation des CPGE publiques

- Lyon
 - Lycée du Parc : MPSI, MPII, PCSI, BCPST,
 - La Martinière Monplaisir : MPSI, PCSI, PTSI, BCPST, MPII
 - Jean Perrin : MPSI, PCSI
- Région lyonnaise
 - Saint-Étienne : MPSI, MPII, PCSI, PTSI, BCPST
 - Bourg en Bresse : MPSI, PCSI
 - Grenoble : MPSI, PCSI, PTSI, BCPST,
 - Valence : MPSI. PCSI
 - Voiron, Châlons : PTSI
 - Annecy, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Cluny...

Carte complète sur

https://prepas.org/index.php?rubrique=16



Fonctionnement

- Les renseignements sont accessibles sur le site https://www.parcoursup.fr/.
- Le recrutement s'effectue *uniquement* sur Parcoursup.
- Inscription et formulation des vœux du 15 janvier 2025 au 13 mars 2025.
- Validation du dossier jusqu'au 2 avril 2025.
- Premières propositions à partir du 2 juin 2025.
- Tous les dossiers sont étudiés.
- Les commissions réalisent un classement des dossiers.
- Parcoursup propose les places dans l'ordre d'appel.
- Beaucoup de candidats seront en liste d'attente le 2 juin, les listes évoluent vite!

Critères de sélection

- Résultats (notes et classements) dans les matières dominantes de la filière.
- Les programmes de maths et de physique-chimie prennent la suite des programmes de spécialité de terminale (hors BCPST et physique en MPII).
- Il est nécessaire d'avoir suivi les spécialités maths et physique-chimie en première.
- Maths complémentaires : insuffisant.
- PTSI : spécialité SI ou physique-chimie en terminale (sans préférence)
- BCPST: Maths / PC / SVT obligatoire en première (à LMM), toutes les doublettes sont valides en terminale.

Quelques conseils

- Panacher les lycées et les filières.
- Demander des lycées de réputations différentes.
- Demander l'internat en cas d'éloignement (> 45').